

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 30 mars 2016 Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 mars 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 13 En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13 Délibération n°D_2016_03_30_02</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente ayant donné procuration : Mme Sandrine Jallin à Mme Maryline Derouet Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération à la suite de retrait de délégation de Monsieur Christophe Albert

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** la demande de démission de Monsieur Christophe Albert de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal adressée à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois,
- Vu** l'acceptation de la démission de Monsieur Christophe Albert de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal de Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois en date du 23 mars 2016,
- Vu** l'arrêté du Maire n°A_2016_021 en date du 29 mars 2016 portant retrait de délégations au 23 mars 2016,

Suite au retrait par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Monsieur Christophe Albert, adjoint au Maire, par arrêté n°A_2015_014 du 9 mars 2015 dans les domaines de l'administration générale, des appels d'offres et des marchés à procédures adaptées, des associations, des affaires scolaires, de l'environnement et du comité national d'actions sociales, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « *lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.* ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Christophe Albert dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas maintenir Monsieur Christophe Albert dans ses fonctions d'adjoint au Maire à compter du 23 mars 2016.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 31 mars 2016 Et de la publication le : 31 mars 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2016 Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	--

